

L'an deux mille quatorze, le vingt juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Maire.

La convocation a été faite le 07/06/2014.

Etaient présents : tous les membres du Conseil en exercice sauf Messieurs Pierre POMPON et Alain LEDOYEN, excusés.

Secrétaire de séance : Madame DUBOIS Marie-Sophie.

1) Nomination d'un délégué et de trois suppléants pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014 :

- S'est porté volontaire pour être délégué : Monsieur Gilles MAGNIN-FEYSOT.

M. Gilles MAGNIN-FEYSOT a été élu, au 1^{er} tour, délégué pour les élections sénatoriales (11 voix sur 11).

- Se sont portés volontaires pour être suppléants, dans l'ordre : Madame Marie-Sophie DUBOIS, Monsieur Jean-Charles MARGUET et Monsieur Aurélien OUDOTTE.

Tous trois ont été élus au 1^{er} tour, suppléants, pour les élections sénatoriales (11 voix sur 11).

M. Alain LEDOYEN, absent, a donné pouvoir à M. Gilles MAGNIN-FEYSOT.

M. Pierre POMPON, absent, a donné pouvoir à M. Jean-Charles MARGUET.

2) Questions diverses :

- **Nettoyage de la vitrerie du bâtiment communal :**

Après analyse de trois devis, le Conseil municipal valide celui de l'entreprise EPPI de Pontarlier pour cette prestation.

- **Tours de garde des élus pour tenir le bureau de l'Abbaye :**

Les tours de garde des élus ont été planifiés pour les week-ends du 5 et 6 juillet et du 16 et 17 août 2014.

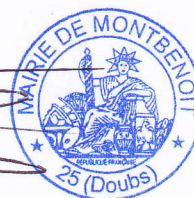
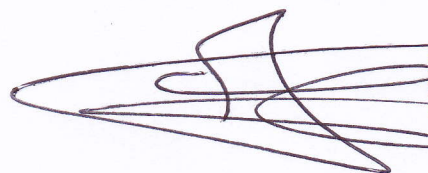
- **Délibérations :**

Demande de subvention DETR pour l'acquisition du matériel informatique dans le cadre de la dématérialisation des actes budgétaires et du passage à e.magnus : le Conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Comptoir Informatique de Valdahon pour la somme de 2 523,61 € TTC. Une délibération est prise en ce sens (**DCM N° 16/2014**).

Une délibération est également prise pour déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir d'ester en justice tant en défense qu'en recours pour tout contentieux intéressant la commune (**DCM N° 17/2014**).

La séance est levée à 21h00.

Le compte rendu a été affiché le 23/06/2014.



Le Maire,
Gilles MAGNIN-FEYSOT